

Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ouargla  
Sous- Direction Technique  
Département Réseau de Transport  
Tel/Fax : 029 - 70 - 42 - 50

Réf : DOT /SDT/DRT/ 50/2023

A

Monsieur le Responsable de **EURL TELECOM TRAVAUX MEHIRI**

**OBJET : Mise en Demeure N° 01**

- Vu le contrat N ° AT / DO30 / SDFS / DAL / S - ACH / N ° C/01 / 2023 Portant Sur les **Réalisation des Travaux Raccordement OUREDOU (OU 3066) EL BORMA en FO.**

- Vu le délai contractuel arrêté à 20 jours calendaires.
- Vu l'ODS de démarrage N ° 01 / 2023
- Vu le taux d'avancement enregistré à savoir 0 %
- Notification du Contrat le 31/01/2023

Votre entreprise **EURL TELECOM TRAVAUX MEHIRI** sise à Ouargla Immatriculé au registre de commerce N° 30/00-0126642 B 22 du 25/08/22

Est MISE EN DEMEURE à L'effet.

- De prendre toutes les mesures nécessaire pour rattraper le retard enregistré
- De renforcer le chantier des travaux matériel et humains pour l'achèvement des travaux dans les plus brefs délais
- Veiller à la bonne exécution des travaux conformément aux clauses contractuelles

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présent mise en demeure, et sans préjudice des autres recours qu'Algérie télécom détient au titre de contrat, il sera procédé à l'application des mesures coercitive prévues par la règlementation en vigueur.

Veillez croire, monsieur à l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



Directeur Opérationnel  
des Télécommunications Ouargla P/I  
Signé : ZAMZAM BELKACEM  
23 FEV 2023